Chef d'équipe SSIAP 2 : gérer, organiser et évaluer son équipe

6 min de lecture · Arrêté du 2 mai 2005 : article 3 (périodes de doublure) ; annexe III (SSIAP 2), 1re partie « Rôles et missions du chef d'équipe », séquence 1 « Gestion de l'équipe de sécurité », séquence 2 « Management de l'équipe de sécurité » et séquence 5 « Évaluation de l'équipe »
Sources consultées le 13 novembre 2026

Passer chef d'équipe, c'est changer de métier : on ne se contente plus de faire la ronde, on organise le travail des autres. Voici ce que le programme SSIAP 2 demande sur la gestion, le management et l'évaluation de l'équipe de sécurité.

En bref

- Trois séquences de la première partie du SSIAP 2 : **gestion**, **management**, **évaluation**.
- Gestion : **actions, planning des vacations, anticipation des conflits**, loyauté envers l'équipe.
- Management : **sélection**, **accueil** d'un nouvel agent, **formation**, **motivation**, exercices quotidiens, transmission des savoirs.
- Évaluation : résultats au regard des objectifs, **passation des consignes**, suivi du contrôle continu, comportement et ambitions du groupe, réalisme des plannings.

Passer chef d'équipe suppose de l'expérience : le candidat à la formation SSIAP 2 doit, sauf équivalence prévue par l'article 5, justifier de 1 607 heures d'agent de service de sécurité incendie durant les 24 derniers mois. L'arrêté range le management de l'équipe de sécurité parmi les missions du chef d'équipe (article 2).

Gérer l'équipe au quotidien

La première séquence a pour thème « gérer son équipe au quotidien ». Le texte cite cinq contenus.

VOCABULAIRE

Définir des actions
fixer ce que l'équipe doit faire.

Planifier et élaborer le planning des vacations
répartir les actions et les horaires.

Anticiper sur les conflits
prévoir ce qui peut mal tourner dans l'équipe, avant que cela arrive.

Connaître le caractère de chacun et ses réactions
s'adapter à chaque agent.

Être loyal envers l'équipe
la valeur rappelée par le programme.

Les techniques de désamorçage des conflits avec le public sont dans la fiche du parcours APS sur la gestion des conflits. Les conflits internes à l'équipe font l'objet d'une autre séquence du SSIAP 2.

Organiser le fonctionnement

La deuxième séquence porte sur l'organisation de l'équipe : le recrutement, l'intégration, la formation, la motivation.

1. **Participer à la sélection** des agents.
2. **Organiser l'accueil** d'un nouvel agent.
3. **Assurer la formation** des agents.
4. **Motiver** l'équipe et organiser des exercices quotidiens.
5. **Transmettre** les savoirs.

L'arrêté ajoute une règle pour tout nouvel arrivant : la prise de fonctions effective dans un nouvel établissement est précédée de périodes de travail en présence du public, en doublure avec un agent en poste, deux pour un agent et trois pour un chef d'équipe, représentatives des différents cycles quotidiens de travail (article 3).

PIÈGE FRÉQUENT

« Un chef d'équipe expérimenté peut prendre son poste dès son premier jour. » Faux. L'article 3 de l'arrêté impose trois périodes de doublure avant la prise de fonctions effective d'un chef d'équipe dans un nouvel établissement, représentatives des différents cycles de travail.

Évaluer les résultats

La troisième séquence porte sur le contrôle de l'avancement et des résultats des actions engagées par l'équipe.

Le texte liste les contenus suivants :

VOCABULAIRE

Apprécier les résultats
au regard des objectifs fixés.

Assurer la passation et le respect des consignes
par exemple lors d'un changement d'équipe.

Assurer le suivi du contrôle continu
celui des agents.

Comprendre le comportement du groupe
et ressentir ses ambitions.

Assurer le réalisme du calendrier et des plannings
un contenu de la même séquence.

Les consignes elles-mêmes sont présentées dans la fiche sur le service de sécurité et ses consignes, qui rappelle aussi les missions du chef d'équipe dans l'article 2. Pour l'accueil des secours, auquel le chef d'équipe apporte un conseil technique, voir la fiche sur l'appel et l'accueil des secours.

CAS PRATIQUE

Situation. Un chef d'équipe prend ses fonctions dans un établissement. Il doit établir le planning des vacations de son équipe de six agents, dont un nouveau.

Ce que dit le programme. Il définit des actions et les planifie dans le planning des vacations, organise l'accueil du nouvel agent, prévoit les points de friction possibles, et contrôle ensuite l'avancement par rapport aux objectifs fixés. L'agent nouvellement arrivé passe par les périodes de doublure prévues à l'article 3.

À retenir

- Trois séquences : gestion, management, évaluation.
- Gestion : actions, planning des vacations, anticipation des conflits, caractère de chacun, loyauté.
- Management : sélection, accueil, formation, motivation, exercices quotidiens.
- Évaluation : résultats, passation des consignes, suivi du contrôle continu, comportement du groupe, réalisme des plannings ; doublure à la prise de poste (trois périodes pour un chef d'équipe).

S'entraîner sur ce thème

Pour vérifier vos réponses, le test du SSIAP 2 et l'examen blanc SSIAP 2 couvrent ce thème. Pour situer ce thème dans le parcours, voir la page SSIAP 1, 2 et 3 ; la formation en ligne sur la sécurité incendie est une sensibilisation qui ne remplace pas la formation en centre.

Questions fréquentes

Que contient la partie « Rôles et missions du chef d'équipe » du SSIAP 2 ?

L'annexe III de l'arrêté du 2 mai 2005 comporte, pour ce thème, la gestion de l'équipe de sécurité, le management de l'équipe et l'évaluation de l'équipe. D'autres séquences de la même partie traitent notamment de la formation, des conflits et de l'information de la hiérarchie.

Que doit savoir faire un chef d'équipe pour gérer son équipe ?

Notamment définir des actions, planifier les actions et élaborer le planning des vacations, anticiper sur les conflits, connaître le caractère de chacun et ses réactions, et être loyal envers l'équipe.

Que comprend le management de l'équipe ?

Notamment participer à la sélection des agents, organiser l'accueil d'un nouvel agent, assurer la formation des agents, motiver son équipe, organiser des exercices quotidiens et transmettre les savoirs. Une remarque prévoit l'élaboration d'un planning de formation et de recyclage (secourisme, habilitation électrique, etc.).

Que doit faire un chef d'équipe qui prend un nouveau poste ?

L'article 3 de l'arrêté prévoit que la prise de fonctions effective dans un nouvel établissement soit précédée de périodes de travail en doublure avec un agent en poste : deux pour un agent, trois pour un chef d'équipe, représentatives des différents cycles quotidiens de travail.

Sources

1. Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité incendie des ERP et des IGH, article 3 ; annexe III, 1re partie, séquences 1, 2 et 5 ; version en vigueur au 13/11/2026, consulté le 13 novembre 2026
 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223

Sources consultées le 13 novembre 2026 ; seconde vérification en cours. Les textes évoluent : la version en ligne de la fiche fait foi.

> Ce site aide à se préparer et à comprendre la réglementation de la sécurité privée. Il ne délivre ni carte professionnelle, ni titre, ni diplôme, ni certification.
